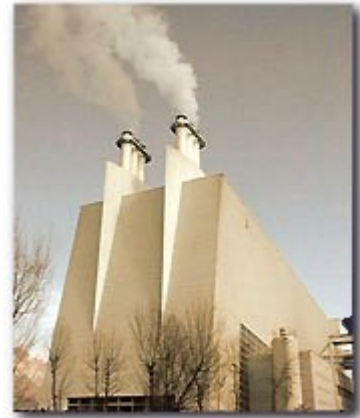


Les déplacements, les ordures ménagères : deux enjeux pour l'agglomération

Ce numéro 36 de MeyDIA aborde deux sujets apparemment différents : celui de la collecte et du traitement des ordures ménagères, et celui de l'aménagement des déplacements dans l'agglomération.

Ils ont en commun d'être d'actualité et de relever d'une concertation et d'une action intercommunales. Il est évident que, dans une agglomération où les communes sont étroitement imbriquées, les solutions à des problèmes comme celui des ordures ou des déplacements, mais aussi de la sécurité civile, de l'emploi, du logement, de l'enseignement, de la culture, de la santé publique ne peuvent être trouvées que dans le cadre d'une coopération intercommunale active.



Actuellement, la collecte des ordures ménagères est de la responsabilité de chaque commune ou de groupements de communes (c'est le cas de Meylan avec le SIRTOM) alors que leur tri et leur traitement se font à l'échelle de l'agglomération.

Les déplacements, quant à eux, posent des problèmes à trois niveaux : celui des communes (desserte interne, navettes), celui de l'agglomération (liaisons entre Grenoble et la périphérie), enfin, à l'échelle du département, apparaissent des besoins de déplacements vers le Grésivaudan, vers Voiron et Tullins, et vers le Sud.

Le parallèle entre ces deux problèmes montre ainsi qu'une coopération intercommunale efficace doit s'exercer au bon niveau.

Les déplacements et le traitement des ordures ont aussi en commun de relever de domaines d'une haute technicité. Le droit de regard du citoyen et de l'utilisateur, voire même le pouvoir de décision des élus politiques, semblent parfois s'effacer derrière des arguments techniques apparemment irréfutables. Il faut féliciter la Métro pour la qualité de présentation des deux études qu'elle avait commandées concernant les projets d'aménagement des déplacements d'ici 2010: réunions publiques, exposition permanente avenue Alsace-Lorraine et itinérante dans le bus qui a stationné à Meylan au mois de décembre, deux numéros spéciaux de son journal Métroscope, sondage au-près de 5000 habitants de l'agglomération (dont 240 Meylanais).

Fallait-il aller plus loin et organiser un référendum sur ces projets ?

MeyDIA n'a pas suivi ceux qui le réclamait. Au stade des études et des propositions où nous sommes actuellement, il serait difficile de poser une question claire qui ne se réduise pas à l'alternative : pour ou contre un tunnel sous la Bastille. Même si cet aspect est important, le schéma d'aménagement des déplacements qui devrait être élaboré cette année sera plus global et concernera tous les modes de transports depuis les plus lourds (train ou tram) jusqu'aux plus légers (marche à pied et vélo). C'est sur la cohérence et la pertinence de l'ensemble qu'il pourrait être judicieux de se prononcer.

Par un effort permanent d'information, en facilitant l'ouverture de débats publics avant que les décisions ne soient prises, MeyDIA a toujours cherché à favoriser le pouvoir de critique et de proposition des citoyens et de leurs associations. C'est ce que nous voulons faire dans les deux dossiers que vous trouverez dans ce numéro.



Les déplacements

Lors de son Assemblée générale, MeyDIA a pris position sur les deux études suscitées par la Métro. Ses adhérents se sont mis d'accord sur les objectifs suivants :

Bien qu'une inflexion significative des comportements en matière de déplacements ne se fera sentir que dans plusieurs décennies, des choix concernant l'organisation des déplacements à l'horizon 2010 sont nécessaires dès aujourd'hui.

MeyDIA estime qu'une politique cohérente des déplacements ne peut se limiter à la seule zone géographique de l'agglomération : elle doit prendre en compte, au sein d'une communauté de transports, les besoins des 157 communes de la région urbaine de Grenoble.

Toute politique des déplacements fait partie d'une politique d'ensemble de la ville (logement, développement économique et commercial, loisirs), qui doit aussi maintenir la qualité de la vie (réduction du bruit et de la pollution, sauvegarde des espaces publics) et inverser la tendance à l'accroissement de l'urbanisation périphérique au détriment du centre de l'agglomération.

L'amélioration des transports collectifs nécessite une réduction significative des temps de parcours (site propre, priorité aux feux, augmentation des fréquences), l'adaptation de la desserte aux contraintes géographiques (collines, zone d'habitat diffus), une tarification attractive, la mise en place de parcs relais en périphérie.

Le réseau ferroviaire des trois vallées doit être mieux utilisé, interconnecté aux lignes urbaines de transports en commun, également ponctué de parcs relais. Il faut étudier les conditions d'utilisation du train-tram.

Les pistes et bandes cyclables doivent être étendues. Des parkings à vélos sûrs doivent être construits. La réappropriation de l'espace public doit également profiter aux piétons par la réalisation de cheminements nombreux et sûrs.

La réduction dans le centre du trafic automobile doit permettre de reconquérir de façon

significative l'espace au profit des transports en commun, des cycles et des piétons, sur les voies qui supportent actuellement un trafic excessif.

Un plan de déplacement doit aussi inclure une politique de réduction progressive des places de stationnement dans le centre de l'agglomération.

Le périmètre de la Métro s'arrête actuellement aux limites de Meylan. Cela ne doit pas empêcher :

- le nécessaire développement des transports en commun sur la rive droite de l'Isère, au moins jusqu'aux nouveaux centres économiques de Crolles ;
- la réalisation de services de transports en commun, en direction du Domaine universitaire et de Saint Martin d'Hères.

Les adhérents de MeyDIA présents lors de l'AG se sont partagés sur l'opportunité de réaliser d'ici une dizaine d'années un tunnel sous la Bastille :

- 40% sont pour la réalisation immédiate du tunnel,
- 40% pensent qu'une telle réalisation n'est pas une priorité pour la prochaine décennie,
- 20% ne se prononcent pas

Les ordures ménagères

Les coûts de gestion des déchets municipaux augmentent sensiblement depuis plusieurs années. Cette augmentation est liée à l'amélioration de la qualité des services proposés aux habitants et à une meilleure protection de l'environnement.



Le rôle des communes et des structures intercommunales (syndicats, communauté de communes ...) dans la gestion de ces déchets est multiple :

- définir la politique de traitement des ordures : choisir le bon compromis de répartition entre les différentes filières de traitement que sont l'incinération, le compostage et le recyclage;
- déduire les moyens appropriés au traitement : dans le cas du recyclage et du compostage, par exemple, il faut définir les obligations de tri pour orienter les déchets vers les bonnes filières;
- mettre en place les services de collecte : organiser les tournées de ramassage avec les bonnes fréquences, mettre en place des déchetteries;

construire les équipements de traitement des déchets : les équipements (usine d'incinération, centre de tri, centre de compostage) doivent être dimensionnés de manière optimale. manière optimale.

Le ramassage par secteurs

Depuis plusieurs décennies, Meylan et les communes voisines se sont regroupées pour le ramassage des ordures au sein du SIRTOM (Syndicat intercommunal de ramassage des ordures ménagères). Les ordures ainsi collectées sont transportées au centre de tri d'Athanol. Leur traitement est facturé par la Métro à la tonne. Ce système de ramassage donne satisfaction et semble d'un bon rapport qualité/prix. Il serait toutefois utile d'évaluer plus précisément le coût du service du SIRTOM, ne serait-ce que pour en améliorer encore le fonctionnement.

Dans l'agglomération, cette collecte est soit gérée par la commune ou un syndicat intercommunal, soit concédée à un prestataire. Son coût varie d'une commune à l'autre.

La Métro avait prévu, lors de sa création, d'assurer la collecte de toutes les ordures de l'agglomération. Cela a paru compliqué et d'une efficacité incertaine. C'est pourquoi, elle vient de proposer aux communes membres de renoncer à la collecte des ordures de l'agglomération par elle. Le Conseil municipal de Meylan a accepté à l'unanimité.

Le tri sélectif : faire mieux

Le tri des ordures ménagères s'effectue à trois niveaux. Au départ, les particuliers utilisent trois poubelles : une verte pour certains produits recyclables, une grise pour les autres ordures ménagères et une réservée au verre.

Au niveau communal, la déchetterie permet de trier en plus, les tissus, les matériaux végétaux, les gros objets, les batteries et piles, etc... En été (le service va reprendre au mois de février), on peut également rassembler les déchets végétaux (tontes de pelouse ou de haies) dans des sacs en plastique collectés à dates fixes.

Enfin, à l'échelle de l'agglomération, au centre de tri installé dans les locaux d'Athanol, un tri manuel sépare plus ou moins efficacement le contenu des poubelles.

Le fonctionnement de l'ensemble est onéreux et peu satisfaisant.

Le tri à la source (poubelles vertes et grises) est peu efficace dans la mesure où l'utilisateur ne sait pas très bien où mettre ses ordures. Ainsi près du tiers du contenu des poubelles vertes ne devrait pas s'y trouver. Dans le cas du verre, au contraire, les choses sont plus claires et les erreurs de destinations ne représentent que 2 à 3 % du contenu de la poubelle. Faut-il, comme dans certains pays, multiplier les poubelles avec, chacune, une destination unique bien

Pollution à la sortie des cheminées d'ATHANOR

	norme 1996	four1	four2
poussière	10	6,05	3,8
acide chlorhydrique	10	0,55	0,8
oxyde de soufre	50	3,75	24,9
oxydes de carbone	10	3,2	2,7
mercure, cadmium	0,1	0,55	0,02
autres métaux	0,5	0,1	0,05

Les valeurs ci-contre relèvent de mesures effectuées en août 1997. Elles sont inférieures aux normes fixées en octobre 1996, sauf pour les métaux lourds à la sortie du four n° 1. S'agit-il d'une anomalie ? Depuis mai 1997, on mesure aussi le taux en dioxine. Les valeurs relevées en novembre 1997 pour les fours 2 et 3 sont supérieures aux normes (0,1) : 2,2 et 4,8.

définie ?

Le bilan global du centre de tri d'Athador et de l'unité de compostage de Murianette est lui-même insatisfaisant : moins de 12 % des ordures sont recyclées et 5 % sont transformées en compost.

On indique par ailleurs le bilan financier de l'unité de compostage. Le centre de tri, quant à lui, a coûté 29 millions de francs en 1997. Ses recettes s'élèvent à 12 millions de francs, dont 11 de taxes payées par Eco-Emballages qui récupère et recycle les emballages en carton.

Des améliorations sont nécessaires et possibles. Par exemple, une collecte spécifique réservée aux déchets verts permettrait d'en transformer, sans tri, 80 % en compost. Reste, comme on l'a vu, le problème de la commercialisation.

Pour l'usager, un problème important est de savoir précisément dans quelle poubelle déposer ses ordures. L'information est encore peu claire : dans quelle poubelle mettre les pots de yaourts ? Faut-il laver les ordures de la poubelle verte ?

Par ailleurs il n'apparaît pas utile de trier les ordures des poubelles grises. L'efficacité du tri n'en justifie pas le coût.

1 kilo par jour et par habitant

Globalement, la moitié des déchets collectés par les communes émane des ménages. L'autre moitié est constituée par les déchets collectifs (rues, espaces verts, marchés, boues des stations d'épuration...). S'y ajoutent, en quantité plus ou moins importante, les déchets des petites entreprises collectés en même temps que les ordures ménagères.

Le contenu de nos poubelles

Emballages divers	35%
Déchets fermentescibles	30%
Métaux, textiles	15%
Journaux	10%
Cartons (hors emballages)	10%

ATHANOR : valorisation et incinération

La Métro est propriétaire de la chaîne de traitement des ordures ménagères, dénommée Athador. L'élément le plus spectaculaire de cette chaîne est constitué par l'usine d'incinération de l'île d'Amour, située sur le territoire de La Tronche.

La Métro n'assure pas elle-même la gestion de cette chaîne. Elle l'a confiée par contrat à des prestataires.

En amont de l'incinération, et dans les mêmes locaux, fonctionne un centre de tri des ordures collectées dans les poubelles grises ou vertes. Ce centre de tri, créé en 1989, a été réaménagé en 1993.

Une partie des ordures triées est transportée, depuis 1994, au centre de compostage de Murianette.

Budget " ordures de la Métro

(année 1997) - en millions de francs

	Coût	Recettes
Exploitation		
centre de tri & déchetterie	28,9	1,1
centre de compostage	13,7	0,01
usine d'incinération	43,6	35,3
fonctionnement général	5	
soutien éco-emballage		11,2
TOTAL	91,2	47,6
Déficit	43,6	

L'usine d'incinération a été prévue pour traiter 270 000 tonnes d'ordures par an, soit environ le double des besoins actuels des 23 communes de l'agglomération. Lors de la modernisation de l'usine, en 1993, le choix avait été fait de pouvoir traiter les ordures de collectivités non membres de la Métro : ceci explique l'écart important entre les capacités de traitement de l'usine et les seuls besoins de l'agglomération.

Actuellement, Athanor est sous-utilisée et ne traite qu'environ 170 000 tonnes par an : 135 000 tonnes pour les communes et certains services (Hôpital, cliniques, banques, sociétés de nettoyage,...) de l'agglomération, 35 000 tonnes pour le compte de communes extérieures.

Cette sous-utilisation a des conséquences évidentes sur le coût de traitement des ordures, supérieur à ce qu'on obtient dans plusieurs autres grandes agglomérations.

Vite dit ... vite lu ...

6200 emplois : A la fin de 1998, la ZIRST de Meylan-Montbonnot regroupait 250 entreprises, assurant un emploi à plus de 6200 personnes. 40% du personnel s'occupent de Recherche & Développement.

Allo, allo : Tout le monde n'a pas encore son portable. Alors une cabine est bien utile pour appeler quand on est loin de chez soi. Cette commodité serait la bienvenue au Charlaix qui en est fort démuné.

MeyDIA : 1 euro Depuis le n°1 en mai 89, notre journal est vendu 5frs. A partir du n°36 il passe à un euro. Nous voulons marquer symboliquement la nouvelle étape de l'intégration européenne que représente la mise en place d'une monnaie unique.

33 conseillers - Meylan compte 33 nouveaux conseillers municipaux. Ils siègent au sein du nouveau Conseil municipal d'enfants.

d'exploitation

Bilan général

déficit d'exploitation	43,6
TVA	12,4
annuités des emprunts	78,5
Coût global Métro	134,5